

AIDE 24 est une Association Intermédiaire spécialisée dans la mise à disposition de personnel pour des services divers destinés aux particuliers et aux professionnels.

AIDE 24 depuis plus de 25 ans a pour mission d'accompagner vers l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés professionnelles.

**N O S A T O U T S**

**COMPÉTENCES**

Tous types de missions

**AVANTAGES FISCAUX**

Réduction d'impôt

**RÉACTIVITÉ**

Réponse rapide

**SOUPLESSE**

Aucune contrainte de durée, ou de fréquence

**SIMPLICITÉ**

Aucune formalité administrative

**DÉMARCHE SOLIDAIRE**

Tremplin professionnel  
Aide au retour à l'emploi

**QUALITÉ**

Suivi de nos missions



Association Intermédiaire pour le Développement de l'Emploi

16 Avenue Aristide Briand - 24100 BERGERAC

Tél. 05 53 57 98 98

Fax 05 53 58 29 08

E-mail : contact@aide24.fr

**www.aide24.fr**

Association Intermédiaire agréée et conventionnée depuis 1987  
enregistrée en Préfecture sous le numéro SAP 344177209



Association Intermédiaire pour le Développement de l'Emploi

Une solution  
adaptée à vos attentes



09 75 69 20 44  
numéro de progrès, gratuit  
www.comparici.com



**PARTICULIERS**



## Nos services

- **Entretien de la maison et travaux ménagers**  
Ménage courant, "grand ménage", lavage des vitres...
- **Repassage à domicile**
- **Préparation des repas à domicile y compris l'aide aux courses**
- **Entretien du jardin**  
Tonte, taille d'arbustes, de haies, désherbage, arrosage, ramassage des feuilles, plantations...
- **Petits travaux de bricolage**
- **Manutention**  
Nettoyage de caves, de greniers, rangement du bois et autres petites manutentions
- **Garde d'enfants de plus de 3 ans**  
Garde d'enfants à domicile et/ou accompagnement dans leurs déplacements
- **Aide aux devoirs**



## Une réponse efficace à vos besoins



## Ce qu'il faut retenir

- **Nous sommes l'employeur Vous êtes notre client !**  
AIDE 24 établit le bulletin de salaire et se charge de la rémunération du salarié
- **Aucune formalité administrative !**  
AIDE 24 établit le contrat de mise à disposition et gère l'ensemble des déclarations obligatoires liées à l'emploi
- **Contrats flexibles - Aucune contrainte !**  
Contrat d'une durée minimum de 1h30  
Ces contrats sont établis en fonction de vos besoins.
- **Rapidité d'intervention**  
Nous répondons à votre demande au plus tôt.
- **Estimation gratuite**  
A votre demande, nous pouvons vous transmettre le détail chiffré et détaillé de notre intervention.
- **Nous assurons le suivi de la mission ainsi que l'accompagnement de nos salariés**
- **Vous effectuez un geste solidaire**  
Votre démarche de service, soutient au quotidien notre action en faveur des demandeurs d'emploi et participe au développement local.
- **Votre engagement**  
Transmettre aux salariés les consignes de travail, fournir le matériel nécessaire et garantir les conditions de sa sécurité.



## Estimation

N'hésitez pas à nous contacter, nous vous indiquerons nos tarifs.



## Avantages fiscaux

Selon votre situation, vous bénéficiez :

- d'une réduction d'impôt sur le revenu de 50 % des sommes payées pour les services à la personne
- ou d'un crédit d'impôt

*(sous conditions et selon la législation en vigueur)*

Une attestation fiscale vous sera adressée par nos soins, au début de l'année suivante.



## Modes de règlement

AIDE 24 établit la facture selon les heures effectuées.

Vous pouvez effectuer le règlement :

- par chèque
- par virement bancaire
- en espèces
- par Chèque Emploi Service Universel préfinancé ⇒ **CESU**

